



PROVINCE DE QUÉBEC

MUNICIPALITÉ DE RIVIÈRE-BLEUE

Aux contribuables de la susdite municipalité

AVIS PUBLIC EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉ par la soussignée, **Claudie Levasseur, directrice générale de la susdite municipalité,**

Le conseil municipal a adopté lors de la séance ordinaire du 13 janvier 2026 le projet de règlement numéro 2026-486 modifiant le règlement 2025-473 RELATIF AU TRAITEMENT DES ÉLUS MUNICIPAUX.

Le présent règlement a pour but de fixer une rémunération de base annuelle pour le maire et pour chaque conseiller de la municipalité, le tout pour l'exercice financier de l'année et les exercices financiers suivants.

Ce projet de règlement sera adopté lors de la séance régulière du conseil municipal qui se tiendra le 3 février 2026 à 19 h 30 au 32, rue des Pins Est, à Rivière-Bleue (Québec) G0L 2B0.

Toute personne intéressée peut consulter ledit règlement en se présentant au bureau de la Municipalité, au 32 des Pins Est, Rivière-Bleue, du lundi au vendredi, pendant les heures de bureau.

Donné à Rivière-Bleue, ce quatorzième jour du mois de janvier 2026.

CLevasseur

Claudie Levasseur
Directrice générale

CERTIFICAT DE PUBLICATION (article 419- 420 Code municipal)

Je, soussignée, Claudie Levasseur, directrice générale résidant à Rivière-Bleue, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié le présent avis en en affichant une copie entre onze et douze heures, le quatorzième jour du mois de janvier deux mille vingt-six, à chacun des endroits suivants, à savoir : à proximité de la porte du bureau municipal et sur le site Internet de la Municipalité de Rivière-Bleue www.riviere-bleue.ca, les deux endroits publics désignés par le conseil municipal pour l'affichage des avis publics (article 431 du Code municipal).

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce quatorzième jour du mois de janvier deux mille vingt-six.

CLevasseur

Directrice générale